



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

CONSEIL SPECIALISE PPAM

Séance du 19 juin 2012

ELEMENTS DE CONJONCTURE :

MARCHES DES PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES

MARCHE DES PLANTES MEDICINALES

Contexte général

Selon la revue l'Economiste, le marché mondial des plantes aromatiques et médicinales est estimé à environ \$ US 64 milliards. Plus de 35 000 plantes sont utilisées dans des industries comme la pharmacie, la phytothérapie, l'herboristerie, l'hygiène...

Ces plantes utilisées principalement à des fins thérapeutiques, aromatiques et/ou culinaires entrent également en tant que composants dans la fabrication de cosmétiques, de médicaments, d'aliments naturels et autres produits de santé naturels. Elles sont aussi la base des produits naturels transformés à forte valeur ajoutée tels que les huiles essentielles, les extraits secs et liquides et les oléorésines.

En ce qui concerne plus particulièrement le marché des plantes médicinales, la demande industrielle est soutenue en raison du développement de :

- formulations thérapeutiques de plantes,
- de cosmétiques à base de plantes,
- de compléments alimentaires à base de plantes.

Les médecins traditionnels, les tradipraticiens et la consommation des ménages ont contribué à la demande de médicaments à base de plantes.

- A. Le marché mondial des médicaments à base de plantes devrait atteindre près de 33 milliards \$ US en 2013, enregistrant un taux de croissance annuel de 11 % (source BBC Research).
- B. Quant au marché des compléments alimentaires, après avoir connu une période de ralentissement entre 2008 et 2010, il renoue avec la croissance en 2011. Cette évolution sera encore plus marquée en 2012 malgré le contexte économique difficile et semble tenir au dynamisme des produits positionnés santé et la rationalisation des produits minceur.

Si au début des années 2000, les produits minceurs étaient le vecteur de croissance ce sont désormais les produits santé qu'ils le sont.

Par ailleurs, la multitude de l'offre, la saturation des linéaires, la méfiance des consommateurs face à l'efficacité des produits, la saisonnalité des segments induisant de forts aléas ont aidé au ralentissement de ce marché.

En raison d'une concurrence intense, une reconfiguration du tissu industriel relativement hétérogène est en train de s'opérer.

- C. En ce qui concerne le marché des produits cosmétiques, celui-ci enregistre une croissance annuelle d'environ 4 % en 2009 et 4,4 % en 2010. Pour les années à venir, les perspectives de croissance seraient en moyenne de l'ordre de 5,5 % soient proches de celle enregistrée entre 2004 et 2007.

Les segments à fort potentiel de ce marché sont les soins pour homme et dermatologiques ainsi que les produits à visée ethnique.

Les segments de ce marché que sont, entre autres, les produits du maquillage, des soins du cheveu, de la toilette (bain et douche) génère respectivement des ventes atteignant 35 milliards de dollars, 49 milliards de dollars et 11 milliards de dollars en 2010.

L'évolution annuelle de ces marchés d'ici la fin de 2015 serait comprise entre 3,5 % et 4 %.

La méfiance des consommateurs vis-à-vis de la toxicité potentielle des produits cosmétiques et de toilette entraîne une forte croissance des segments de marché offrant des produits sans alcool, sans additifs et fabriqués avec des ingrédients naturels et des huiles essentielles.

En 2010, 9,3 % des nouveaux produits mis sur le marché étaient étiquetés « sans paraben ».

Ainsi, cette tendance a bénéficié au marché français des cosmétiques bio qui représentait près de 350 millions d'euros en 2011, poursuivant une croissance soutenue (25 % par an en moyenne entre 2005 et 2009).

Ce marché a su diversifier ces circuits de commercialisation en offrant des produits démocratisés et accessibles en grandes et moyennes surfaces pour les nouveaux consommateurs en dehors des circuits traditionnels que sont les magasins spécialisés.

Production française

Les conditions météorologiques n'ont pas eu d'impact notable dans les zones traditionnelles de production de plantes médicinales.

La demande semble assez soutenue envers la production française bien qu'à cette période de l'année qui correspond à la fin de campagne, le marché marque un léger ralentissement.

Aux dires des opérateurs de l'amont de la filière française, une nouvelle stratégie se dessine de la part des industriels qui se rapprochent de la production française au regard de la qualité offerte, de la sécurité d'approvisionnement, du bilan carbone...

Bien que le prix soit encore un facteur limitant, les utilisateurs prennent en compte, dans une certaine mesure, les contraintes liées à la production. Cette transparence a permis un léger réajustement des prix et une fidélisation des relations commerciales ainsi qu'une pérennisation de l'offre. Même si la contractualisation n'est pas encore une pratique systématique, un engagement moral fort existe.

La prospective commerciale menée de la part des structures de production historiques à travers un dialogue et une transparence semble déboucher sur des projets de développement.

Cependant, de nouvelles structures de production en recherche de diversification sont apparues dans le paysage de la production française soutenues par des engagements contractuels mais pour des marchés de plantes traditionnelles.

La cueillette qui représente une part importante de la production française semble de plus en plus se professionnaliser et se structurer. La demande est soutenue et très diversifiée pour les plantes issues de cueillette.

Les principales plantes cueillies (volume supérieur à 5 tonnes) sont la gentiane, la myrte, la myrtille, la vigne rouge, le châtaignier, le frêne, la reine des prés, le romarin, le fenouil, le cyprès, l'arnica et l'aubépine.

Globalement, la production française bien que toujours en butte à la concurrence étrangère au vu des prix pratiqués par cette dernière semble néanmoins gagner peu à peu des parts de marché en mettant en avant ses atouts : le savoir faire, la qualité, la régularité de l'offre et la transparence.

L'inconnue en ce qui concerne cette mutation est la durabilité de la demande et quelle part du marché est destinée à la production française : production d'appoint et sécuritaire ou réelle volonté de développement national et à quelles conditions ?

⇒ Evolution de la superficie en plantes aromatiques et médicinales*

(ha)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2010
Superficie totale	3 346	3 465	3 501	4 275	4 581	4 436	4 519	4 044	4 128	4 808 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Dont environ 2 000 Ha de plantes aromatiques

* source : Cpparm (hors pavot)

Eléments d'analyse à partir des données d'importation

Chapitre 12119085 - Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires, frais ou secs, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés (à l'exclusion des racines de ginseng, des feuilles de coca et de la paille de pavot ainsi que des fèves de tonka).

⇒ Evolution annuelle des importations françaises en volume, valeur et prix/kg

ANNEE	VOLUME (tonne)	VALEUR (milliers d'euros)	PRIX/Kg
1998	18 671	53 539	2,87
1999	19 398	52 719	2,72
2000	18 527	47 729	2,58
2001	17 500	48 027	2,74
2002	18 918	45 843	2,42
2003	18 037	44530	2,47
2004	18 580	42 447	2,28
2005	19 205	43 663	2,27
2006	20 062	54 854	2,73
2007	17 782	56 159	3,16
2008	18 461	61 990	3,36
2009	16 555	56 735	3,43
2010	17 998	60 997	3,40
2011	16 578	56 860	3,43

Source : Eurostat

⇒ Evolution trimestrielle des importations françaises en volume, valeur et prix/kg

ANNEE/MOIS	VOLUME (tonne)	VALEUR (milliers d'euros)	PRIX/Kg
Janv. 2007	1 645	4 556	2,77
Fév. 2007	1 745	4 591	2,63
Mars 2007	1 809	4 605	2,55
TOTAL 1ER TRIMESTRE	5 199	13 752	2,65
Janv. 2008	1 787	6 028	3,37
Fév. 2008	1 516	5 346	3,53
Mars 2008	1 675	5 578	3,33
TOTAL 1ER TRIMESTRE	4 978	16 952	3,41
Janv. 2009	1 574	5 295	3,36
Fév. 2009	1 469	5 202	3,54
Mars 2009	1 648	4 758	2,89
TOTAL 1ER TRIMESTRE	4 691	15 255	3,25
Janv. 2010	1 873	5 306	2,83
Fév. 2010	1 441	4 266	2,96
Mars 2010	1 598	6 136	3,84
TOTAL 1ER TRIMESTRE	4 911	15 707	3,20
Janv. 2011	1 481	5 135	3,47
Fév. 2011	1 333	4 633	3,48
Mars 2011	1 511	5 559	3,68
TOTAL 1ER TRIMESTRE	4 325	15 328	3,54
Janv. 2012	1 676	6 214	3,71
Fév. 2012	1 602	6 133	3,83
Mars 2012	1 615	5 422	3,36
TOTAL 1ER TRIMESTRE	4 893	17 769	3,63

Ce chapitre regroupe plus d'une centaine de plantes y compris quelques plantes aromatiques.

Depuis 2006, le prix moyen au kilo augmente régulièrement tandis que les volumes sont en baisse. Cette augmentation des prix est également répercutée au niveau de la production française comme indiqué par les opérateurs installés sur ce marché.

Cette baisse des volumes pourrait s'expliquer par soit :

- un développement de la production française,
- une régression du marché des plantes médicinales,
- une délocalisation des unités d'extraction sur les sites de production.

Au vu des importations de sucs et extraits végétaux, on constate que les volumes ont plus que doublé depuis une dizaine d'années tandis que les prix moyens au kilo, après avoir connu une forte augmentation entre 2001 et 2008 sont en très nette régression.

Comme indiqué précédemment, le marché des plantes médicinales n'est pas en régression bien au contraire.

Aussi, la 3^{ème} hypothèse évoquée ci-dessus explique en grande partie le recul des importations françaises de plantes en l'état.

Chapitre 13021980 - Sucrs et extraits végétaux (à l'exclusion des sucrs et extraits de réglisse, houblon, de l'oléorésine de vanille et de l'opium).

ANNEE	VOLUME (tonne)	VALEUR (milliers d'euros)	PRIX/Kg
1998	2 169	13 836	6,38
1999	2 001	23 290	11,64
2000	2 067	20 072	9,71
2001	1 267	18 123	14,30
2002	1 450	16 918	11,66
2003	1 463	20 868	14,27
2004	1 628	22 286	13,69
2005	2 870	44 391	15,47
2006	2 920	43 427	14,87
2007	3 058	48 088	15,73
2008	3 556	59 188	16,64
2009	4 281	50 278	11,74
2010	5 095	60 565	11,89
2011	6 099	59 098	9,69

Source : Eurostat

Importations 2011 - Classement des 5 premiers pays fournisseurs de la France en volume de plantes en l'état.

PAYS	VOLUME (tonne)	VALEUR (milliers d'euros)	PRIX/Kg
Maroc	2 453	5 479	2,30
Inde	1 998	4 195	2,23
Chine	1 907	4 278	5,39
Allemagne	1 006	5 935	5,66
Egypte	899	1 387	2,78
Total	821	1 781	

Source : Eurostat

En 1999, les 5 premiers pays fournisseurs de la France étaient : le Maroc, l'Inde, l'Allemagne, la Chine et la Tunisie.

En 2011, on retrouve 4 de ces 5 pays dans le classement des fournisseurs réguliers de la France.

La Pologne est un fournisseur de plantes diverses comme le bleuet, le marron d'Inde, la racine de livèche et des écorces d'aubier de tilleul, bardane, saule...

Ce pays rentre directement en concurrence avec les productions françaises de plantes médicinales notamment de cueillette bien que la culture s'était fortement développée ces dernières années avec, en plus, l'installation d'infrastructures de transformation.

Le Maroc est un fournisseur important de menthe fraîche et de verveine mais aussi de diverses plantes aromatiques comme le thym, romarin, origan, serpolet, graines de coriandre, fenugrec...

L'Inde joue un rôle important sur le marché de nombreuses plantes aromatiques et médicinales notamment pour certains produits : séné, ispaghul, pervenche tropicale, rauwolfia impéatoire, galanga...

L'Allemagne et l'Italie sont bien représentés du fait de leur importance dans le négoce de plantes et produits extraits de plantes.

La réorganisation des circuits commerciaux de l'Est de l'Europe s'est réalisée au profit du négoce Allemand qui occupe la 1^{ère} place européenne dans le domaine du négoce de plantes en l'Etat.

Quant à l'Italie, en plus de son activité de négoce dans le domaine des plantes en l'état, propose des productions traditionnelles **ET** joue un rôle majeur dans le négoce des sucs et extraits végétaux. Ce pays possède d'importantes unités d'extraction et représente depuis quelques années autour de 60 % des approvisionnements français d'extraits.

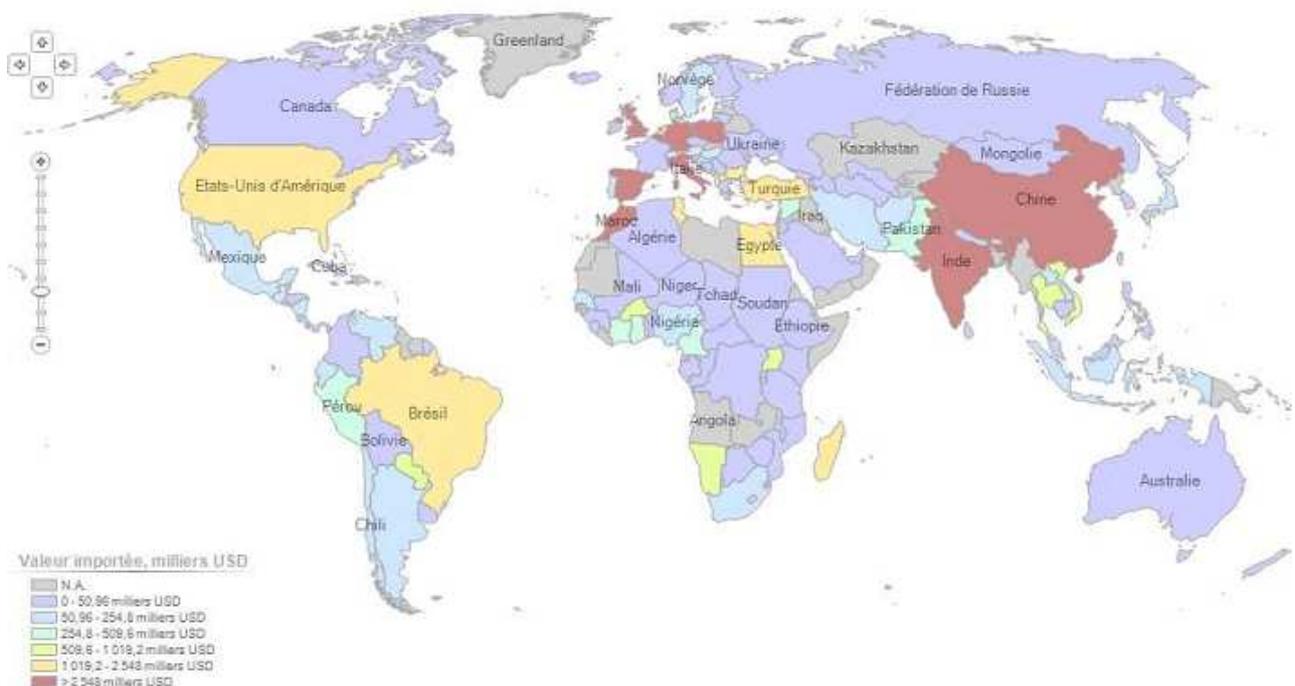
La Chine considérée comme un fournisseur irrégulier de la France jusqu'au milieu des années 1990, occupe une place prépondérante depuis sur le marché français sur beaucoup de produits d'herboristerie.

Probablement que l'influence de la médecine chinoise dans laquelle la phytothérapie occupe une place importante n'est pas étrangère à sa position de fournisseur sur le marché.

L'Espagne exporte des branches de ciste, graines de pavot et du romarin pour l'extraction.

Liste des marchés fournisseurs pour un produit importé par la France en 2011

Produit : 121190 Autres plantes, graines...des espèces utilisées en parfumerie, médecine



PLANTES AROMATIQUES

Contexte général

D'après une étude canadienne, la tendance des consommateurs français, à savoir une alimentation plus saine à base de produits naturels ainsi qu'un retour vers la « cuisine maison » en raison pour cette dernière de la crise économique impactant le pouvoir d'achat des ménages, stimule le marché des fines herbes et épices.

Comme l'indique un rapport de Euromonitor International, ce marché devrait atteindre 10,3 mille tonnes en 2015 contre 9,2 mille tonnes en 2010 et 7,9 mille tonnes en 2005.

France – Croissance de la catégorie des fines herbes et épices

	Volume		Valeur	
	2005-2010 TCAC*	2011-2015 TCAC*	2005-2010 TCAC*	2011-2015 TCAC*
Fines herbes et épices	2,9	2,2	3,7	5,1

Source : Euromonitor International, Sauces, Dressings and Condiments

*TCAC = taux de croissance annuel cumulé

Ainsi, le taux de croissance annuel cumulé (TCAC) entre 2011 et 2015 serait de 2 % en volume et de 5 % en valeur traduisant une augmentation des prix unitaires.

En dehors de ce marché, ceux de l'agroalimentaire sont également concernés par ces plantes : les sauces, vinaigrettes et condiments à l'exclusion des sauce de table, de cuisson..., celles-ci rentrant dans la composition de ces produits comme ingrédients.

Ces marchés devraient également connaître une croissance qui comme pour le marché des fines herbes et des épices se traduirait par une hausse des prix unitaires.

La croissance moyenne annuelle en valeur entre 2005 et 2010 a été de 4,60 % contre 2 % en volume. Elle serait de 1,30 % entre 2011 et 2015 pour atteindre 103,6 millions de dollars en 2015 contre 86,8 millions de dollars en 2010.

Les volumes devraient atteindre 11,0 mille tonnes en 2015 contre 10,2 mille tonnes en 2010 grâce à une croissance annuelle soutenue.

Ces évolutions devraient être bénéfiques à la production française.

France – Croissance de la catégorie des autres sauces, vinaigrettes et condiments

	Volume		Valeur	
	2005-2010 TCAC*	2011-2015 TCAC*	2005-2010 TCAC*	2011-2015 TCAC*
Autres sauces, vinaigrettes et condiments	2,0	1,3	4,6	3,2

Source : Euromonitor International, Sauces, Dressings and Condiments

*TCAC = taux de croissance annuel cumulé

Production française

Ces constatations appuient les dires des opérateurs de l'amont qui observent que l'industrie agroalimentaire utilisant les plantes aromatiques comme ingrédients se tournent vers la production française et que ses demandes sont en croissance.

Par ailleurs, depuis, 3 ou 4 ans, un réajustement des prix s'est opéré et les industriels comme pour le marché des plantes médicinales prennent en compte les contraintes de la production.

Ces relations sont basées sur des engagements volontaires de la part du secteur de l'aval qui, de plus, trouvent un service supplémentaire quand leurs fournisseurs sont des structures collectives de production.

Cependant, même si le prix n'est plus rédhibitoire de la part de ces industriels, il n'en demeure pas moins que lorsque la différence de prix entre la production étrangère et celle de la France est très importante, la production étrangère est préférée comme c'est le cas, par exemple, pour la Turquie qui offre une large gamme d'origan à des coûts moindres.

Quant aux marchés de l'herboristerie notamment celui des mélanges, il semble que les demandes aient été moins actives en raison vraisemblablement de la crise.

Le marché du Label rouge a enregistré une légère augmentation poursuivant ainsi sa régulière croissance.

Les demandes du marché français en plantes aromatiques issues de l'agriculture biologique sont toujours en augmentation mais la production française est toujours dans l'incapacité de couvrir la totalité des besoins d'autant plus que la Drôme (1^{er} département producteur de plantes aromatiques et médicinales Bio) a subi des aléas climatiques (gel, grosses pluies et grêle) qui vont impacter les récoltes 2012.

L'industrie des plantes aromatiques fraîches s'approvisionne en quasi-totalité auprès de la production française en raison de la proximité de l'implantation des cultures (principalement dans la Drôme, l'Île de France et la Bretagne) avec l'outil de transformation.

Les volumes d'achat sont à la hausse ainsi que les prix dans une moindre mesure.

La destination de ces plantes fraîches est principalement les marchés de l'agroalimentaire.

Comme déjà évoqué lors des précédents Conseils Spécialisés, le défi majeur actuel de la production semble être celui du développement par l'intégration de nouveaux producteurs, en conventionnel mais aussi en production biologique.

Ce défi impose pour les nouveaux producteurs des investissements lourds en matière de technicité, savoir faire, matériels spécifiques...

Aussi, FranceAgriMer au regard de ces difficultés, a mis en place des mesures d'aides aux investissements destinées aux exploitations de production mais aussi aux entreprises de transformation. Ce soutien financier a pour objectif un développement de la production compte tenu des contraintes techniques et surtout financières signalées par les organisations de producteurs.

L'organisation économique des producteurs joue un rôle déterminant en offrant des techniques, de la formation, un environnement commercial, toutes une panoplie de services et conditions qui pourront permettre à de nouveaux producteurs d'opter et réussir dans une diversification, même partielle, dans ces filières.

Néanmoins, il demeure un problème à surmonter : la disparition effective ou programmée à court terme d'usages herbicides et/ou phytosanitaires qui influent fortement sur les coûts de production. Ce sujet constitue actuellement une des préoccupations majeures des producteurs.

▲ Evolution des superficies françaises des principales plantes aromatiques

(ha)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Aneth	3	7	4	54	59	59	95	91	112	74	71	72
Basilic	83	87	19**	165	166	172	218	212	214	192	261	274
Ciboulette	109	78	79	86	90	100	102	94	106	56	67	82
Coriandre	99	182	132	100	196	139	156	165	219	174	166	166
Estragon	170	156	149	305	215	203	218	227	239	121	117	116
Menthe Poivrée	296	280	240	169	143	147	178	154	140	64	53	35
Persil	238	252	247	457	422	416	467	457	473	389	385	408
Romarin	52	70	74	83	89	81	93	94	83	53	49	55
Thym	268	272	304	338	263	262	303	301	277	233	215	217
Total	1 318	1 384	1 229	1 757	1 643	1 579	1 830	1 795	1 863	1 356	1 384	1 425

* source : inventaire du CEPPARM (hors pavot)

FOCUS SUR LA PRODUCTION DE BOURGEONS DE CASSIS

Le bourgeon de cassis transformé en concrète est destiné, d'une part, à la parfumerie comme fixateur de parfums pour l'essentiel du débouché et, d'autre part, aux arômes alimentaires et aux liquoristes. Les acheteurs sont concentrés sur les places de Grasse et de Dijon.

Il a été jusqu'aux années 2000 un sous produit du cassis fruit puis sa valorisation aidant il est devenu un élément indispensable de la rémunération des producteurs.

C'est sa vente qui a permis le maintien de ces vergers en Bourgogne alors que le marché du fruit s'effondrait.

En 2012, la demande est soutenue pour le bourgeon de cassis :

- écoulement des stocks qui étaient de 7,500 T en 2009 et nuls en 2012
- reconstitution progressive du potentiel de production avec 29 T en 2012 contre 17 T en 2009 par renouvellement des plantations et récolte plus systématique.

Ce niveau est loin de celui constaté en 2004 et 2005, respectivement 34,5 T et 37 T mais qui avait eu pour effet un effondrement des cours, ceux-ci passant de 41 €/kg en 2004 à 34 €/kg en 2005. Ce prix a été pratiqué durant 6 années consécutives avant d'enregistrer une revalorisation.

Il est probable que le potentiel de production actuel a atteint son point d'équilibre entre la demande et l'offre.

(ha)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Cassis Bourgeons	183	215	217	282	386	485	437	343	322	304	278	281

* source : inventaire du CEPPARM

Au regard de la hausse des prix des matières premières naturelles, il est probable que les utilisateurs ont anticipé ces hausses en reconstituant leurs stocks à partir de 2010 vu les prix pratiqués : 34 €/kg pour atteindre 38 €/kg en 2011 et 40 €/kg en 2012.

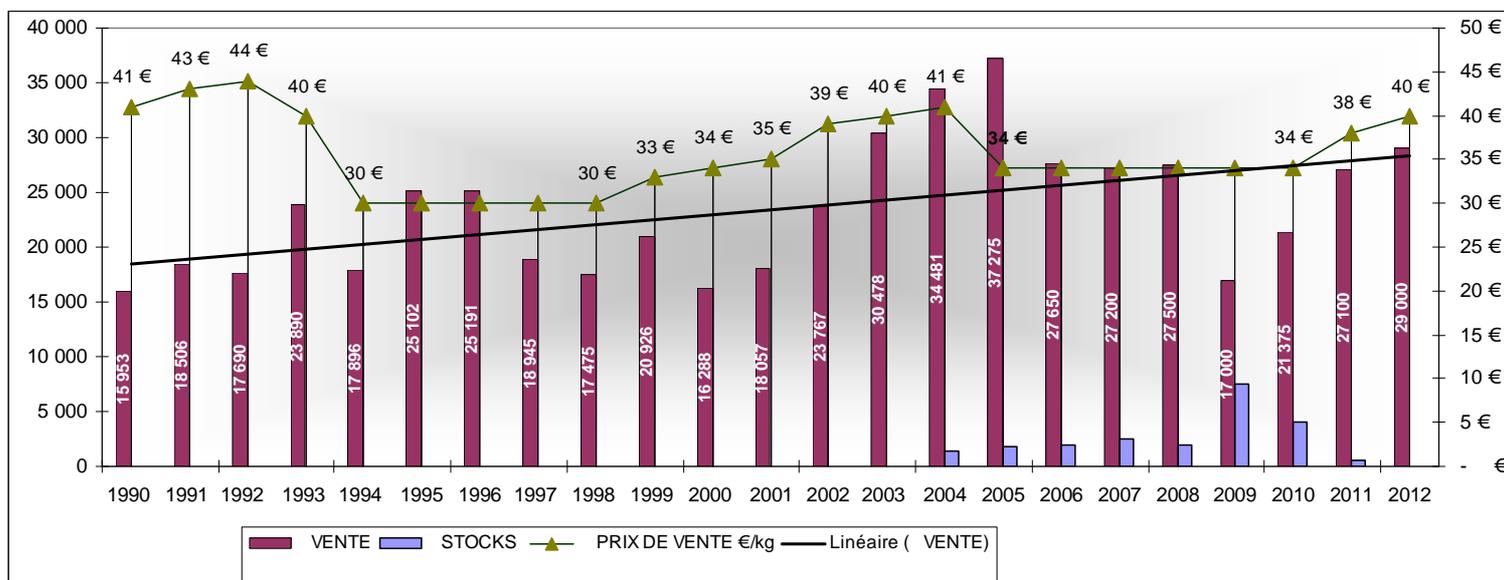
Cette hausse des prix qui s'est opérée sans flambée mais de manière progressive a sécurisé les acheteurs.

Par ailleurs, la filière bourguignonne s'est investie dans la recherche de nouveaux marchés sous la forme d'un produit innovant «Poivre de cassis», élaboré à partir de bourgeons de cassis broyés, triés, séchés et **lyophilisés**.

En 2012, c'est environ 1 T sur les 29 T de production totale qui est destinée à ce marché.

Compte tenu de son prix élevé, ce produit est commercialisé à travers les restaurants haut de gamme et les épiceries fines.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION (KG), DES STOCKS (KG) ET DES PRIX EN BOURGEONS DE CASSIS



* source : inventaire du CEPPARM

Commerce extérieur

Chapitre :

09104013 jusqu'en 2007 : thym non broyé ni pulvérisé (à l'exclusion du serpolet)

09109933 jusqu'à aujourd'hui : thym non broyé ni pulvérisé (à l'exclusion du serpolet)

- EVOLUTION DES IMPORTATIONS EN VOLUME ET PRIX MOYEN PAR KILO

Année	Volume (en tonne)	Prix/Kg (en euro)
1988	649	1,18
1990	436	1,32
1992	471	1,56
1994	400	1,69
1996	399	1,72
1998	496	1,51
2000	765	1,47
2002	570	1,37
2004	592	2,27
2006	417	1,54
2008	437	3,25
2010	562	2,62
2011	578	2,99

Source : Eurostat

Chapitre :

09104013 jusqu'en 2007 : thym non broyé ni pulvérisé (à l'exclusion du serpolet)

09109933 jusqu'à aujourd'hui : thym non broyé ni pulvérisé (à l'exclusion du serpolet)

- EVOLUTION DES IMPORTATIONS EN VOLUME ET PRIX MOYEN PAR KILO PAR PAYS

Année	PAYS							
	Espagne		Maroc		Albanie		Pologne	
	Volume (en tonne)	Prix/Kg (en euro)	Volume (en tonne)	Prix/Kg (en euro)	Volume (en tonne)	Prix/Kg (en euro)	Volume (en tonne)	Prix/Kg (en euro)
1988	342	1,61	251	0,55	19	1,59	1	3,42
1990	194	1,88	178	0,69	60	1,39	-	-
1992	117	1,89	149	0,87	108	1,76	90	1,82
1994	67	3,14	182	0,84	62	2,02	79	1,71
1996	140	1,85	132	0,80	58	1,94	40	2,69
1998	65	1,84	181	0,66	72	1,67	123	1,44
2000	50	2,33	199	0,98	39	0,96	419	1,46
2002	10	2,85	132	1,14	30	1,14	379	1,30
2004	26	4,32	147	0,96	7	1,43	309	2,29
2006	25	3,55	91	1,01	58	1,28	198	1,08
2008	12	4,84	51	1,71	20	2,04	203	2,26
2010	29	4,47	120	1,33	5	1,60	332	2,51
2011	21	4,67	99	1,44			367	2,50

Source : Eurostat

Commentaire :

Les importations françaises de thym entier depuis une vingtaine d'années se situent entre 400 et 600 tonnes à l'exception de l'année 2000 où elles avaient atteint un niveau record de 765 tonnes.

Parallèlement, **à partir de 2004**, le **prix moyen** toutes origines confondues a enregistré une **hausse sensible**, se situant **entre 2,27 et 3,25 €/kg** contre une fourchette allant de **1,18 à 1,72 €/kg** les 15 précédentes années.

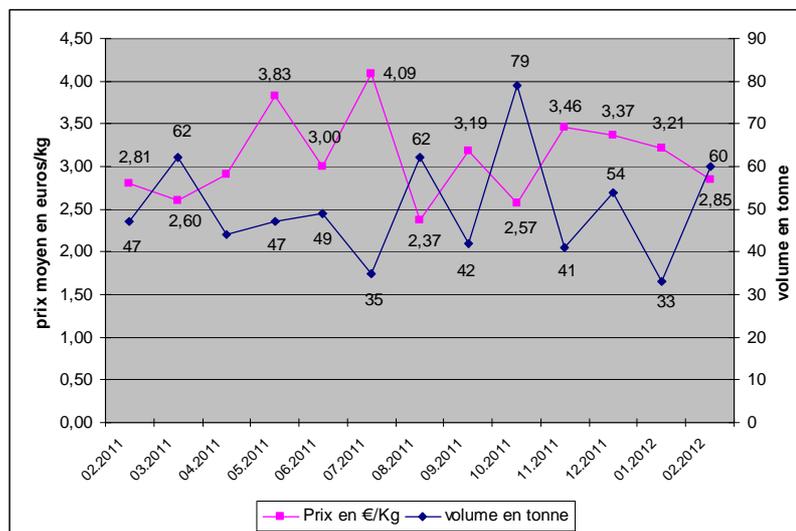
Cependant, les prix sont encore très inférieurs à ceux de la production française, de l'ordre de 50 %. Ce maintien des prix relativement bas est dû principalement aux exportations de Pologne (2,50 €/kg) qui représentent environ 60 % des volumes importés depuis 2010 contre une moyenne de 50 % durant les dix dernières années.

Cette augmentation des volumes pourraient peut-être mise en relation avec la diminution des volumes produits à la production française bien que le produit polonais soit, semble-t-il, d'une qualité inférieure.

Le prix moyen toutes origines confondues laisse supposer des variations de qualité dans les produits commercialisés.

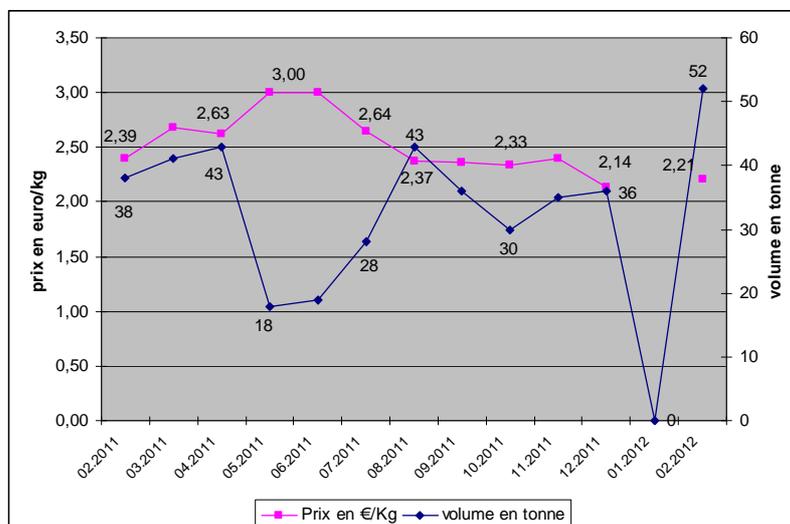
Ce prix moyen cache en effet de grandes variations mensuelles par origine liées à une qualité très hétérogène des lots présentés.

⇒ Evolution des volumes et des prix moyens mensuels toutes origines confondues



On peut observer dans le graphique ci-dessus que les volumes et les prix évoluent inversement.

⇒ Evolution des volumes et prix moyens mensuels polonais



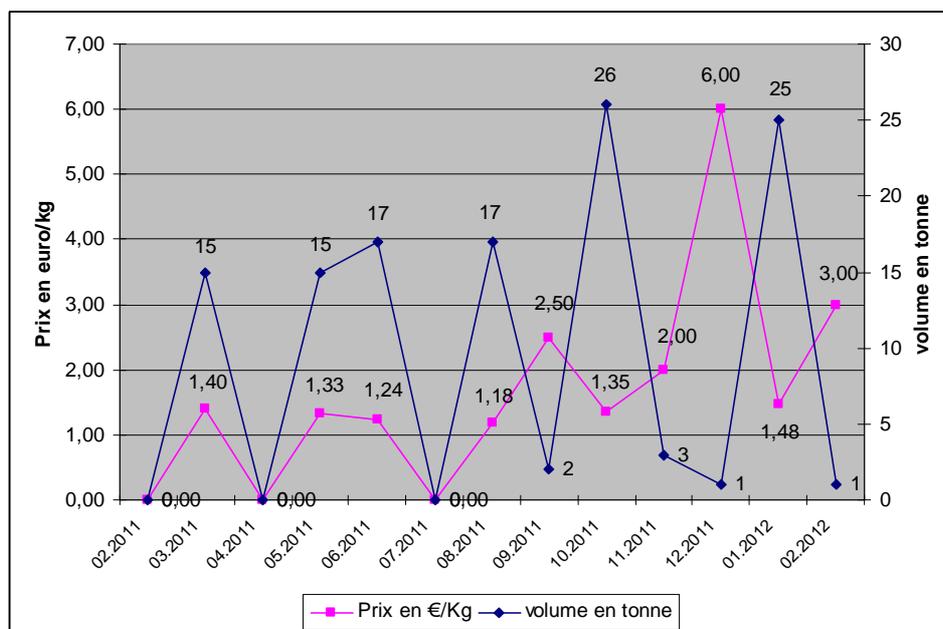
La Pologne est le principal fournisseur de la France en thym sec entier mais avec des prix allant de 2,14 €/kg à 3 €/kg, soit un niveau de prix assez bas mais relativement stable si l'on considère que les volumes et les prix évoluent inversement proportionnel. Les livraisons s'effectuent de manière plus accentuée en avril, août soit après récolte et février.

L'Espagne qui fournissait du thym issu principalement de la cueillette n'est quasiment plus présent sur le marché français depuis 10 ans en raison du désintérêt pour cette activité estimée pas assez rémunératrice. Les prix, cependant, sont doubles de ceux pratiqués par la Pologne. Une revalorisation des prix a eu lieu en 2004, enregistrant une hausse de l'ordre de 50 % et se maintiennent depuis à ce niveau.

L'Albanie comme l'Espagne est devenu un fournisseur négligeable du marché français mais à des prix toujours relativement bas.

Le Maroc, est un fournisseur régulier de la France mais pour un thym d'une variété différente. Les prix offerts par ce pays sont encore d'un niveau très peu élevé.

⇒ Evolution des volumes et prix moyens mensuels marocains



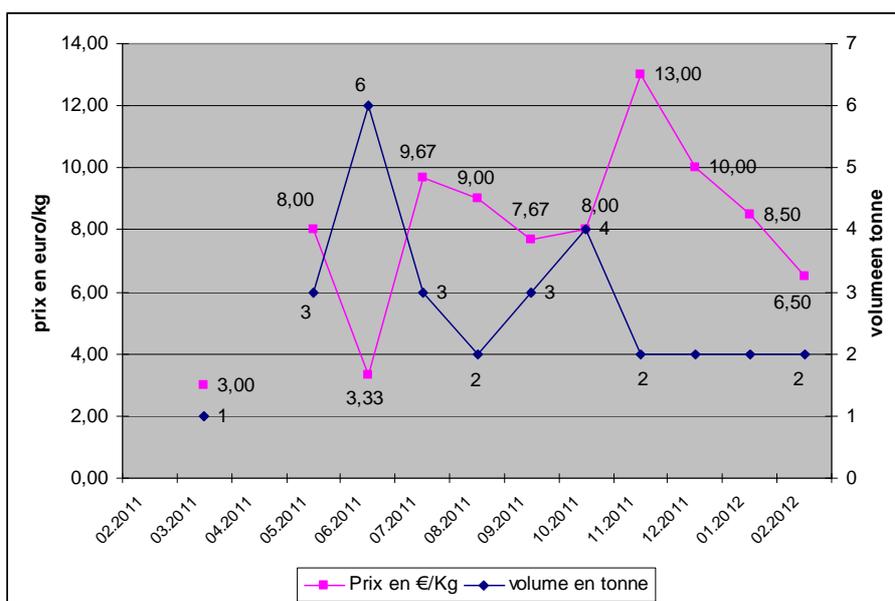
Les prix marocains toujours très bas oscillent entre 1,18 €/kg et 6 €/kg. Les volumes commercialisés entre 2 et 26 tonnes sont peu importants et pourraient concerner du thym issu de l'agriculture biologique. Ces volumes représentent 7 tonnes.

Sinon, les tonnages exportés sont relativement réguliers comme le rythme des livraisons, tous les deux mois.

Les volumes exportés par l'Allemagne et la Belgique sont irréguliers bien que ces deux pays sont traditionnellement présents sur le marché français.

Comme pour le thym broyé, l'Allemagne exporte très probablement des produits issus de l'agriculture biologique.

⇒ Evolution des volumes et prix moyens mensuels allemands



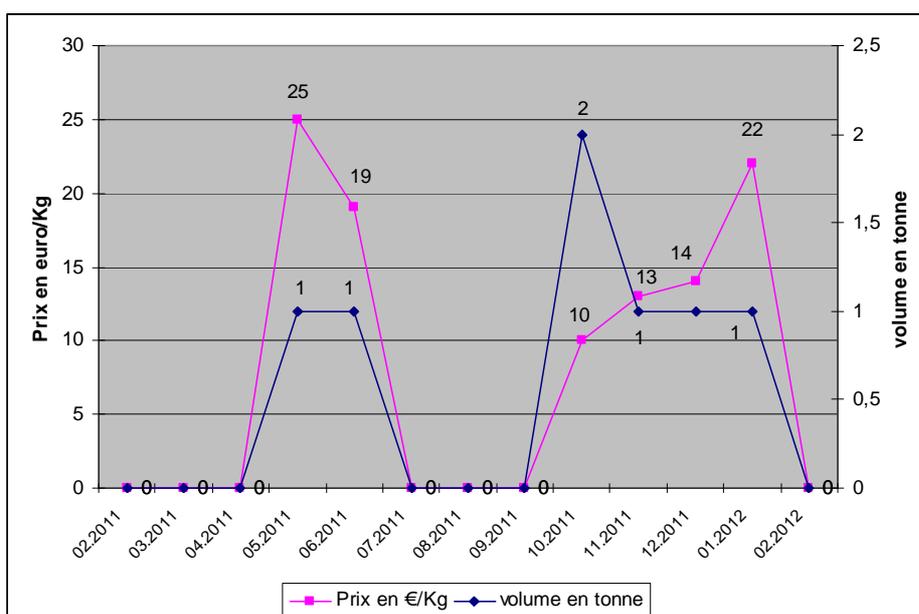
On peut observer que le volume des ventes a peu d'impact sur le niveau de prix, les importations en provenance d'Allemagne étant presque exclusivement composées de thym issus de l'agriculture biologique.

Les livraisons sont régulières et ne suivent donc pas de rythme de saisonnalité bien qu'une pointe soit constatée en juin mais pour du thym conventionnel.

A partir de décembre, les prix enregistrent une baisse constante pour atteindre 50 % du prix pratiqué en novembre.

La question se pose de savoir si ce thym provient uniquement de la production allemande ou s'il est l'objet d'opérations de négoce.

⇒ Evolution des volumes et prix moyens mensuels tunisiens



Même si les livraisons de Tunisie sont très irrégulières, les prix pratiqués sont par contre très élevés ce qui confirme la nouvelle politique commerciale engagée par ce pays, à savoir une meilleure valorisation de ses productions notamment en agriculture biologique sur diverses productions dont l'huile d'olive. Ces prix particulièrement élevés bien que portant sur des petits volumes demandent toutefois à être validés par d'autres sources.

Au vu de la fourchette de prix pratiqués, par l'Allemagne ou la Tunisie, la production française Bio reste compétitive dans la mesure où les prix de ventes actuelles par les organisations de producteurs se situent entre 8 et 16 €/kg pour du thym feuille bio. Cette fourchette de prix relativement large regroupe du thym de culture et/ou de cueillette plus ou moins élaborés : bord champ, bruts de batteuse, triés, mondés

Sur ce petit segment de marché le renforcement de la position française paraît donc possible.

En conclusion, face à la concurrence étrangère, la production française qui ne peut être compétitive sur le marché du « tout venant » doit continuer à se positionner sur des marchés sélectifs ou spécifiques qui correspondent aux qualités offertes par la production française et qui permettent de valoriser les produits à des prix supérieurs pour tenir compte des coûts de production et ainsi mieux rémunérer les producteurs.